

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020-034
BUDGET COMMUNE 2020
DECISION MODIFICATIVE N°1

NOMBRE :

De conseillers en exercice :	23
De présents :	19
De votants :	22
Contre :	0
Abstention :	3
Pour :	19

L'an deux mille vingt, le 22 JUIN à 18h00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CZERWINSKI Bernard, Maire, suite à la convocation en date du 17 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame BIGOTTE Kataline, Madame GOLAWSKI Micheline, Madame DEMBSKI Karin, Madame RICQ Corinne, Madame DROLEZ Nora, Madame STOREZ Sandra, Madame PERSYN Corinne, Madame VILLETTE Jocelyne, Madame PALKA Anne-Marie, Monsieur CZERWINSKI Bernard, Monsieur BUTTAFUOCO Benedetto, Monsieur HAVART Fabrice, Monsieur CAPELLE David, Monsieur VANDENDRIESSCHE Quentin, Monsieur BEDRA Raymond, Monsieur DUBREU Jean-Marc, Monsieur DRAPIER Nicolas, Monsieur BALAN Joël, Monsieur BRICOURT Jean-Bernard.

Etaient absents : Madame SAUVAGE Delphine, Monsieur JEDRZEJEWSKI Jérémy, Monsieur DIEU Jacques, Madame MARCHAND Amandine.

Ont donné pouvoir : Monsieur JEDRZEJEWSKI Jérémy ayant donné pouvoir à Monsieur BUTTAFUOCO Benedetto, Monsieur DIEU Jacques ayant donné pouvoir à Monsieur CAPELLE David, Madame MARCHAND Amandine ayant donné pouvoir à Monsieur BALAN Joël.

La séance ouverte à 18h03, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.
Monsieur DUBREU Jean-Marc est désigné comme secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
Vu le Budget Primitif 2020 de la commune voté le 12 février 2020 ;

Considérant que le contenu du budget primitif peut faire l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits ;
Considérant que le Conseil municipal peut être appelé, chaque année, à voter plusieurs décisions modificatives ;
Considérant que, faisant partie intégrante du budget, les décisions modificatives qui peuvent être votées en cours d'année résultent de virements de crédits nécessaires, de l'emploi de recettes non prévues au budget primitif ou de dépenses ou recettes nouvelles à y inscrire, dans le respect de l'équilibre budgétaire ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, :

➤ D'approuver la décision modificative n°1 telle qu'elle figure sur le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			BP	DM I	BP+DMI
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				23 400,00	
73	7388	autres taxes diverses	0,00	16 000,00	16 000,00
74	7411	dotation forfaitaire	250 000,00	9 000,00	259 000,00
	74121	dotation de solidarité rurale	30 000,00	9 000,00	39 000,00
	744	FCTVA	1 500,00	-500,00	1 000,00
	74834	compensations au titre des exonérations des taxes foncières	3 000,00	300,00	3 300,00
	74835	compensations au titre des exonérations des taxes d'habitation	59 000,00	2 600,00	61 600,00
75	752	revenus des immeubles	35 090,00	-15 000,00	20 090,00
77	773	mandats annulés	0,00	1 200,00	1 200,00
	7788	produits exceptionnels divers	0,00	800,00	800,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				23 400,00	
011	60612	énergie, électricité	159 820,00	-270,00	159 550,00
	60623	alimentation	25 370,00	-1 600,00	23 770,00
	60631	fournitures d'entretien	10 375,00	7 000,00	17 375,00
	60632	fournitures de petit équipement	65 790,00	170,00	65 960,00
	6067	fournitures scolaires	10 600,00	470,00	11 070,00
	6068	autres matières et fournitures	1 000,00	10 000,00	11 000,00
	615221	entretien et réparations bâtiments publics	32 020,00	2 000,00	34 020,00
	6184	versements à des organismes de formation	5 550,00	-1 900,00	3 650,00
	6232	fêtes et cérémonies	39 040,00	-6 510,00	32 530,00
	6238	divers	125 400,00	-8 900,00	116 500,00
	6247	transports collectifs	28 420,00	-2 400,00	26 020,00
	6282	frais de gardiennage	5 500,00	-1 000,00	4 500,00
012	6455	cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	10 000,00	60 000,00
022	022	dépenses imprévues	57 621,65	16 229,98	73 851,63
042	6811	dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	64 913,60	0,02	64 913,62
65	651	redevances, concessions, brevets, licences, ...	2 830,00	110,00	2 940,00
INVESTISSEMENT			BP	DM I	BP+DMI
RECETTES D'INVESTISSEMENT				0,02	
040	28051	concessions et droits similaires	5 693,65	0,01	5 693,66
	28184	mobilier	11 502,06	0,01	11 502,07
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				0,02	
020	020	dépenses imprévues	50 545,26	-6 949,98	43 595,28
21	21312	bâtiments scolaires	44 500,00	4 000,00	48 500,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements	2 400,00	2 500,00	4 900,00
	2188	autres immobilisations corporelles	25 177,40	450,00	25 627,40

Accusé de réception en préfecture
062-216202770-20200624-DELIB-2020-034-AI
Date de télétransmission : 24/06/2020
Date de réception préfecture : 24/06/2020

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits



Pour extrait certifié conforme,

LE MAIRE